

Pêche : Grosse inquiétude chez les marins



Plus de 2700 marins mauritaniens ont été débarqués le mois dernier par des dizaines de bateaux européens qui pêchaient dans nos eaux territoriales et qui ont décidé de prendre le large après l'entrée en vigueur de nouvelles mesures qu'ils jugent inacceptables.

Le gouvernement a dépêché, dans la capitale économique, une mission présidée par un conseiller du premier ministre afin de gérer cette situation qui porte les germes de beaucoup de problèmes. C'est une situation catastrophique. Tel le constat que font tous les observateurs avertis du secteur de la pêche, à **Nouadhibou**.

Après l'expiration, le 31 août dernier, de l'accord de pêche entre la **Mauritanie** et l'**Union européenne**, la majorité des bateaux européens qui pêchaient dans nos eaux, en vertu dudit accord, et d'autres navires qui jouissaient du régime des licences libres, ont décidé de cesser leurs activités chez nous.

Résultat : un peu moins de trois mille mauritaniens perdent, de facto, leur job et débarquent à **Nouadhibou**. Leur première réaction, toute légitime, était d'exiger leurs droits auprès des consignataires mauritaniens ou de leurs partenaires étrangers.

Mais de quels droits s'agit-il ? Une question à laquelle tout le monde n'a pas les mêmes réponses, ni les mêmes approches. Ce qui a créé une situation de tension à **Nouadhibou** dans la mesure où on craignait beaucoup au niveau des autorités que la situation ne dégénère et se transforme en émeutes provoquées par des marins qui avaient perdu leurs boulots et qui pourraient difficilement supporter qu'ils ne soient pas payés le plus vite possible.

La crainte était d'autant plus justifiée que les marins débarqués, très nerveux, se sont regroupés en masse devant la direction régionale maritime à **Nouadhibou** pour faire entendre leur voix à qui de droit. Un message qui a été vite capté par les services de pêche et par le gouvernement. Ce dernier ne voulait rien entendre et cherchait une seule chose: calmer les marins en demandant avec insistance aux opérateurs de verser aux marins tous leurs droits. Et même plus...

Après quelques jours de fortes tensions, certains consignataires ont décidé de passer à la caisse et de payer, fermant les yeux, toutes les réclamations des marins. Ceux-ci ont même pris en considération les augmentations des salaires prévues depuis décembre 2011 sur la base d'un procès verbal entre les partenaires sociaux, mais qui n'a pas encore fait l'objet de convention dûment signée et enregistrée à la greffe.

Un groupe de consignataires a commencé à payer ses marins en fonction de la nouvelle grille salariale uniquement à partir du mois de juin et refuse toujours de régler les autres mois allant de décembre 2011 jusqu'à juin. Ceux-ci ont été sommés de mobiliser des cautions bancaires pour pouvoir libérer leurs bateaux. Et attendent...

Une source proche du dossier a affirmé à **Biladi** que s'ils n'acceptent pas d'obtempérer aux injonctions de payer aux travailleurs les mois restants, l'administration pourrait mobiliser leurs cautions pour libérer leurs marins.

Un troisième groupe de consignataires, dont les bateaux (principalement les crevettiers et les céphalopodières) étaient partis de nos eaux avant que le problème ne soit posé, oppose l'argument défendable qu'il n'a pas les moyens de régler la situation des marins du fait que ses partenaires avaient "oublié" ou l'ont sciemment fait- de verser les droits des marins. Pourtant, ces derniers sont engagés par les consignataires et non pas par les propriétaires des bateaux.

Leur responsabilité est entière et ne peuvent en aucun cas, jure un marin, se dérober. Par conséquent, ils doivent d'abord commencer à payer les marins, dit-il.

Avenir incertain

Jusqu'ici on n'évoque encore que le paiement des droits des marins débarqués des bateaux européens. On ne parle point de leur insertion parce que ces derniers viennent de percevoir ou attendent de percevoir leurs salaires. Mais ces sommes consommées, ils reviendront exiger du travail. Se posera alors un problème délicat qui risque de ne pas trouver de solution, dans l'immédiat.

Pourtant, tout dernièrement, lors de la signature préliminaire de l'accord de pêche à **Nouakchott** entre la **Mauritanie** et l'**Union européenne**, le chef de notre délégation n'a pas manqué de signaler les avantages de cet accord pour notre pays. Particulièrement en matière d'augmentation de la main d'œuvre mauritanienne sur les bateaux européens.

Que s'est-il passé donc pour qu'on se retrouve un mois plus tard avec plus de la moitié de l'effectif de nos marins sur le carreau, sans emploi ?

Il faut préciser que le fameux accord n'est pas encore entré en vigueur. Il attend l'approbation de la commission et du parlement européens. Une procédure longue qui peut prendre jusqu'à six mois. Et on n'est même pas sûr de leur aval. Surtout que les espagnols, les premiers bénéficiaires européens, ont déjà retiré leurs bateaux et sont partis en croisade contre l'accord...

En attendant la suite des événements, on peut tout de même dire déjà que la **Mauritanie** a perdu beaucoup d'emplois dans la pêche et qu'elle va certainement perdre sur le plan strictement financier parce que le nombre de bateaux européens a largement diminué.

Ould Bladi